

LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

~~*~*~*~*~*~*~*~*~*~*~*~*~*~*

Chap. I. Aperçu Historique

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports n'a pas connu sa naissance au moment de l'Indépendance comme la plupart d'autres départements. Cinq ans après l'avènement de l'Indépendance de la République Rwandaise c.à.d. en juillet 1967, le Ministère de la Famille et du Développement Communautaire devenu actuellement le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire a mis sur pied pour la première fois, un bureau chargé de la Jeunesse qui avait pour mission l'étude des problèmes de la jeunesse ainsi que la recherche des solutions appropriées. Ce département qui avait la jeunesse dans ses attributions organisa des tournées d'animation qui avaient pour but d'inventorier les questions que se posaient les jeunes sur leur avenir. En fonction de ces questions furent établis les premiers programmes d'encadrement et de formation. Les données recueillies dans ces tournées furent complétées en 1969 par une enquête sur la délinquance juvénile et le banditisme au Rwanda qui recommanda le développement des services envers la jeunesse.

En 1971, le bureau de la jeunesse a été transformé en Direction Générale de la Jeunesse et des Sports et fut doté d'un personnel suffisant pour être opérationnel.

Le 21 février 1972 fut créé le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports avec mission de créer et de promouvoir les groupements d'action sociale, économique, et artisanale. Il fut doté d'un organigramme comprenant une Direction Générale et de trois bureaux. Les premiers 17 cadres de terrain furent recrutés et suivirent une formation de 9 mois à MURAMBI avant d'être affectés dans les Préfectures.

Le 1er août 1973 fut créé le Ministère de la Jeunesse doté d'un organigramme déconcentré et décentralisé qui comprenait en ce qui concerne la jeunesse, une Direction Générale, une Direction, 3 division et six bureaux. Pour se pourvoir du cadre de terrain proche des jeunes, le Ministère organisa en 1974 des sessions de formation des Encadreurs communaux de la jeunesse et des sports et un Séminaire national des responsables des projets en faveur de la jeunesse, Séminaire qui a donné l'orientation suivie jusqu'à ce jour par le Ministère.

Il a reçu en 1976, un nouvel organigramme réduisant les services et le nombre de fonctionnaires responsabilisés. Les cadres communaux jusqu'alors dépendant du Ministère de la Jeunesse et des Sports furent affectés dans les Communes. Néanmoins, des efforts furent déployés pour garder le contrôle sur le cadre communal notamment par la formation et affectation des Encadreur sous-régionaux de la Jeunesse et des Sports. Cette action permit également au Ministère de se faire représenter auprès des sous-Préfectures qui venaient d'être créées.

A partir de l'année 1979, le Ministère a expérimenté une nouvelle méthode d'encadrement et de formation permanente des jeunes associés dans les groupements socio-économiques. La première expérience des Chantiers des Jeunes a eu lieu à GIKONGORO en 1979, la seconde à GISENYI en 80-81 et la troisième est en cours à BYUMBA.

Enfin, un séminaire pour la redéfinition des attributions et du rôle de l'Encadreur de la Jeunesse et des Sports s'est tenu en janvier 1981 pour situer le cadre moyen et de terrain dans l'ensemble des techniciens oeuvrant dans le milieu rural.

1. Missions Assignées au Ministère.

1. Textes officiels sur la jeunesse

Les missions du Ministère de la Jeunesse et des Sports sont consignés dans les Manifestes et dans les Discours des Chefs d'Etat de la première et de la deuxième République Rwandaise. Ces textes étant nombreux et riches de sens, nous avons choisi de présenter quelques-uns de ceux qui tracent les orientations à donner à la jeunesse rwandaise.

a) Le Manifeste n°4 du M.D.R. Parmehutu stipule dans le VIème chapitre qui concerne la Jeunesse non scolarisée :

- Le M.D.R. Parmehutu collaborera avec le Gouvernement et tous ceux cherchent pour la Jeunesse, une voie pour qu'elle gagne honnêtement sa vie à s'atteler au développement du pays dans la sagesse et l'amour du travail manuel.

- Le parti doit aider le Gouvernement à organiser les associations des jeunes ayant pour objet d'étudier et de chercher des solutions aux problèmes de la Jeunesse. Il soutiendra les promoteurs et les bienfaiteurs qui entreprendront des actions de développement en faveur de la Jeunesse.

- Le parti demande au Gouvernement d'aider les jeunes à créer des coopératives. Dans toutes les réunions du Parti traitant les problèmes de développement, la Jeunesse doit être représentée à partir du secteur jusqu'à l'échelon national.

- Le M.D.R. Parmehutu fera son possible pour que la jeunesse instruite et celle encore aux études, aide ses pairs non scolarisés, les adultes analphabètes et tous les descolarisés à participer pleinement au progrès du pays.

- b) Dans ses différents Discours, le Chef de l'Etat, Son Excellence le Général Major HABYARIMANA Juvénal a clairement défini la mission du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Lors de la création de son premier Gouvernement, il a déclaré notamment ce qui suit : "Le Ministère de la Jeunesse est chargé de programmer et de réaliser l'intégration de cette jeunesse dans le cadre du développement national. Il s'intéressera plus particulièrement à sa formation civique et à sa préparation à la vie active, vie que pour la plupart se mène dans les milieux ruraux; c'est pourquoi une formation de base agricole et artisanale ainsi que le mouvement coopératif doit leur être donnée. L'organisation des loisirs de cette jeunesse non scolarisée, tant en milieu rural qu'urbain, retiendra l'attention de ce Ministère. Son efficacité ne pourra être pleine que s'il réussit sans tarder à assurer sa présence dans chaque Commune pour une mobilisation profonde".

Par ailleurs, le Manifeste du M.R.N.D. du 5 juillet 1975 stipule : "Le développement rural doit être orienté de façon à faire participer la Jeunesse, qui doit, elle aussi, se sentir pleinement responsable dans la recherche du progrès".

Dans son Discours du 5 juillet 1978, le Chef de l'Etat, parlant de la Jeunesse, a dit ceci :

"Le Ministère de la Jeunesse doit agir sur le terrain. Il doit assurer sa présence dans chaque Commune pour une mobilisation active. Et là, la collaboration du Ministère de l'Intérieur et surtout des autorités communales, lui sera indispensable. Car, s'agissant d'une action à mener au sein de la population, il faut que cette action ait sa place dans le plan général de développement et d'action communale.

En effet, il faut reconnaître avant tout que le Ministère de la Jeunesse et des Sports est chargé de la Jeunesse non scolarisée et descolarisée âgée de 10 à 24 ans c.à.d. des Jeunes occupés et non occupés. A l'heure du recensement de 1978 cette jeunesse concernée atteignait 1.335.071. Il faut noter que dans le langage du recensement "occupé" signifie agriculteur, éleveur et salarié.

2. Les Principaux problèmes des jeunes

La Jeunesse non scolarisée souffre de beaucoup de problèmes dont les plus graves sont inhérents à la conjoncture économique et socio-culturelle du pays. Parmi les problèmes, nous citons : a) L'ignorance

Le taux de scolarisation étant très faible au Rwanda, le taux d'analphabétisme s'en trouve très élevé et concerne tant les jeunes que les adultes. Néanmoins, la réforme scolaire prévoit la scolarisation à 100 % jusqu'à long terme étant donné les moyens limités dont dispose le pays. Ignorance également parce que ces jeunes n'ont pas les connaissances élémentaires pour exploiter les ressources de leurs milieux. Nés et grandis en milieu traditionnel, ils héritent des parents les méthodes archaïques de travail avec peu de rendement. Les cadres pour leur donner cette formation de base sont encore rares dans les milieux ruraux.

b) La pauvreté et la rareté d'emplois rémunérés.

Le Rwanda est un pays essentiellement agricole mais la réalité est que les gens n'ont plus d'espaces pour cultiver. Les jeunes, faute d'emplois dans l'agriculture sont réduits au chômage déguisé dans les milieux ruraux. Ceux qui se décident d'aller en ville à la recherche d'un emploi rémunéré sont également déçus parce qu'il n'y a pas suffisamment d'entreprises et d'industries capables d'absorber le surplus de la main-d'oeuvre agricole. Ne pouvant trouver ni dans leurs familles, ni dans leur travail les ressources pour satisfaire leurs besoins essentiels, les jeunes se découragent et s'abandonnent à l'apathie.

c) Le surpeuplement

Les jeunes sont les premiers à souffrir des problèmes causés par la surpopulation. Les terres qui se rarefient, appartiennent aux adultes et les emplois rémunérés sont l'apanage de ceux qui ont étudié. Souvent membres de familles nombreuses, sans moyens de subsistance sûrs à part un lopin de terre insuffisant, les jeunes satisfont à peine leurs besoins primaires.

Leur encadrement et leur scolarisation sont difficiles à cause de leur nombre qui dépasse de loin les ressources dont on dispose le pays. Le plus grand problème est surtout celui de l'avenir des jeunes qui, pour installer leurs propres foyers devront morceler les petites parcelles insuffisantes à l'heure actuelle pour les parents. Le futur est pour eux incertain.

d) Encadrement

Dans notre société traditionnelle, les jeunes étaient encadrés par les adultes dans le cadre de la grande famille. Très peu de problèmes se posaient pour cette catégorie qui passait l'enfance et la jeunesse à l'apprentissage de la coutume et la tradition et des travaux divers pour la subsistance familiale.

Avec l'arrivée de la civilisation occidentale, la grande famille s'est désintégrée en quelque sorte et les jeunes se libèrent de l'autorité parentale. De nouvelles formes de distractions sont nées tels que les marchés, les cabarets, les magasins etc ... où les jeunes se plaisent à passer des journées entières à flaner. Les parents, incapables d'entretenir financièrement le jeune en âge de travailler font en sorte que celui-ci cherche lui-même ses moyens de vie. Certains jeunes se contentent d'"UMWIHALIKO", d'autres trouvent un emploi rémunéré près de leurs familles, d'autres s'en vont en ville.

D'autre part le Ministère de la Jeunesse et des Sports chargé de former et d'encadrer la jeunesse n'a pas les moyens suffisants pour organiser et structurer un encadrement qui redonnerait espoir à la grande partie de la Jeunesse.

Chap. III. Recherche des Solutions et Resultats.

1. Etude sur la Jeunesse

Plusieurs études ont été réalisées pour chercher les voies et moyens d'aider les jeunes, pour chercher les causes profondes de leurs problèmes et pour élaborer des plans en fonction des aspirations et des besoins des acteurs-bénéficiaires.

- a) Une première enquête a été réalisée en 1969 sur la délinquance et le banditisme au Rwanda (MINIFADECO) afin de donner aux autorités une idée de l'ampleur du fléau, la mesure de son développement dans l'avenir ainsi que des propositions de solutions applicables dans l'immédiat. Il fut suggéré par le rapport de cette enquête que les services en faveur de la Jeunesse soient développés et que les moyens nécessaires soient mis à leur disposition pour éviter le pire dans l'avenir.
- b) Une seconde enquête fut réalisée en 1977 sur la migration des jeunes vers les villes au Rwanda. L'enquête a prouvé que plus le niveau d'instruction scolaire et professionnelle est élevé plus les jeunes sont portés à migrer. En plus, la migration des jeunes vers les villes paraît être moins importante que celle vers d'autres régions agricoles et vers l'étranger.
- c) Une troisième étude a été (1ère partie) sur l'emploi des jeunes au Rwanda (1981). Cette étude est très importante car elle vise d'abord la connaissance des aspirations des jeunes de tous les milieux et veut avec ces mêmes jeunes, trouver de nouvelles possibilités qui pourront être pour eux des sources d'emplois. Le problème de la Jeunesse étant en grande partie celui de formation professionnelle et d'emploi, l'étude fournira au Ministère en cadre de travail qui permettra d'orienter ses activités vers d'autres actions concrètes de développement.

- d) Trois rapports de missions effectuées au Rwanda par Jean Michel Bazinet, Conseiller inter-régional en Politique et Programme de Jeunesse (1976, 1978 et 1981) avaient déjà inspiré le Ministère dans certains programmes qui étaient en train d'être mis en place, tel le projet des C.C.D.F.P., les Centres de Formation de la Jeunesse.

2. Séminaires sur la Jeunesse

a) Séminaire des Responsables des projets des Jeunes

En 1975 le Ministère de la Jeunesse et des Sports a organisé le Premier Séminaire National des Responsables des Projets en faveur de la Jeunesse. Ce séminaire avait pour objet de rechercher les voies et moyens d'intégrer les jeunes dans le processus du développement national et de coordonner les actions des différents organismes oeuvrant sur le terrain. Spécifiquement, il devait mettre au point une stratégie d'action pour le Ministère afin de répondre aux problèmes réels que se pose la jeunesse.

Le premier Séminaire de la Jeunesse a émis un certain nombre de recommandations dont les principales peuvent se résumer comme suit :

- 1) Concernant la pression démographique qui est l'une des causes responsables de l'aggravation constante du problème de la jeunesse, le Séminaire a recommandé au Gouvernement de poursuivre l'effort de développement pour résorber les effets négatifs de l'exploitation démographique, de sensibiliser la population sur ce problème, de reculer l'âge de mariage et d'informer la population sur les méthodes de planification familiale.
- 2) Sur l'occupation des terres, le Séminaire a recommandé la promotion des agglomérations rurales pour permettre le remembrement des propriétés et la naissance d'emplois non agricoles, de mettre la terre entre les mains de ceux qui la cultivent, d'intensifier l'agriculture, de favoriser le stockage, la transformation et la conservation des produits, de favoriser les exploitations communautaires et de faire un effort sérieux pour récupérer des terres nouvelles et pour exploiter les étendues aqueuses.
- 3) Sur le déracinement et l'exode rural, le premier Séminaire a recommandé la promotion des agglomérations rurales conçues comme Centres de production, de commercialisation et de développement culturel et de planifier l'infrastructure socio-économique et l'artisanat de façon à ne pas favoriser les Centres urbains au détriment des campagnes. Il a recommandé l'adoption d'une politique des prix ne défavorisant pas les produits ruraux ainsi qu'une politique des salaires rationnelle et des salaires agricoles réglementés.

L'adoption d'une idéologie ferme pour un mieux-vivre national par une plus grande justice sociale, le renforcement de l'autorité de l'Etat pour l'amélioration des méthodes culturelles, des mesures concrètes dans le domaine de la dot et la réforme de l'enseignement ont été également recommandés au Gouvernement pour endiguer l'exode rural.

- 4) Sur les méthodes d'animation, de mobilisation, de formation et d'accueil des jeunes en vue du développement, le Séminaire a adopté la méthode CARA (plan d'action communale ou C.C.D.F.P.) comme une possibilité valable d'animation globale et de formation permanente et s'est prononcé pour une implantation graduelle du projet dans toutes les régions du pays. Il a recommandé au Gouvernement de suivre cette méthode dans le cadre d'un plan de développement rural intégré, de procéder dans l'immédiat à la formation des animateurs et animatrices du projet, de soutenir les actions pilotes, d'expérimenter le projet dans une Commune par Préfecture et de mettre en place un organe de coordination et de follow-up au niveau national.

Comme la méthode CARA a été jugée insuffisante pour former et encadrer la Jeunesse Rwandaise, le Séminaire a recommandé au Gouvernement de poursuivre la promotion des structures socio-économiques de formation professionnelle et d'accueil réservées aux jeunes, de concevoir ces structures sous le double aspect formation - Accueil et de prévoir les structures d'appui nécessaires.

- 5) Sur l'alcoolisme et la drogue, le Séminaire a recommandé au Gouvernement d'intensifier les mesures prises pour endiguer les méfaits de l'alcoolisme et de prendre des dispositions pour combattre la drogue.

b) Séminaire des Encadreurs Régionaux et Sous-Régionaux (1981)

En exécution du "Mot d'ordre" du Président de la République selon lequel les rencontres entre les Dirigeants et les Dirigés doivent être fréquentes et régulières, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a instauré depuis 1977 une réglementation de tenir une réunion des Encadreurs Régionaux et Sous-Régionaux deux fois par an.

C'est dans ce cadre qu'en 1981 la première rencontre de ce genre regroupant les Agents du Ministère, les Coopérants du Service Universitaire Canadien d'Outre-Mer (SUCO), les Encadreurs Régionaux et Sous-Régionaux de la Jeunesse et des Sports a été organisé à KAVUMU (NYABISINDU) du 2 au 4 janvier 1981 en vue de bien définir les tâches précises des services de l'Encadrement de la Jeunesse à tous les niveaux.

Les points saillants dans les conclusions de ce Séminaire sont donc les suivants :

Objectifs essentiels du Service de l'Encadrement

Concernant la formation-production

Que l'on maintienne les 3 structures de formation existantes (Centres de Formation Permanents, Chantiers de Jeunes temporaires, Formation des G.S.E. cyclique, chacune favorisant à sa façon l'intégration des jeunes non scolarisés au développement national :

- les Centres de Formation devraient s'orienter vers le recyclage et le perfectionnement de membres de G.S.E. envoyés par leur groupement, avec recommandation de l'encadreur local;
- les Chantiers de Jeunes devraient, en plus de la formation temporaire et la fourniture de moyens de démarrage, assurer un suivi plus efficace auprès des groupements ayant bénéficié de l'appui des chantiers;
- la formation des G.S.E. sur le terrain devrait prévoir la fourniture des moyens de production pour ces groupements.

Que les 3 structures maintiennent constamment le souci de la productivité des jeunes pendant et après leur formation.

Détermination et opérationnalisation des tâches

C'est au cours de ce séminaire que les attributions des responsables de la jeunesse à l'échelon préfectoral et communal furent déterminées. Pour éviter la confusion et délimiter le cadre de travail, les tâches de l'encadreur communal et régional ont été définies;

L'opérationnalisation de ces tâches étant possible grâce à l'instauration d'un système de contrôle et d'évaluation à chaque niveau.

Au cours de ce même séminaire les tâches des ONG furent examinées. Les relations et les secteurs d'intervention du Ministère dans les ONG furent relevés.

d) Colloques Régionaux de la Jeunesse

Les colloques régionaux des jeunes ont pour objectif premier la poursuite de l'étude sur les possibilités d'emploi des jeunes au Rwanda. Ils devaient mettre les jeunes face à face avec la réalité de leur vie par un échange de points de vue et un approfondissement des problèmes par eux-mêmes. Les colloques devaient également contribuer à la formation et à la fourniture des informations de dernière actualité comme matière de discussion au Séminaire national prévu en novembre 1982.

3. Plans Quinquennaux

Avant l'année 1972 les Services de la Direction Générale de la Jeunesse ont fonctionné sans un plan précis de travail. Tout comme le Ministère lui-même, ils étaient encore dans leur jeune âge et devaient se frayer une voie et mettre au point une stratégie pour aborder les problèmes de la Jeunesse. C'est en 1972 que le premier plan quinquennal 1972-1976 a été mis au point et a servi désormais de guide à l'action du Ministère en matière de formation et d'encadrement de la Jeunesse.

a) Plan Quinquennal 1972-1976

Comme on peut le constater, la mission de ce Plan était de créer et de promouvoir les groupes d'actions sociales, économiques et artisanales.

En effet, les objectifs de ce plan étaient les suivants :

- Sensibiliser les jeunes, les parents et les autorités aux problèmes de la Jeunesse.
- Inventorier les possibilités de création d'emplois en faveur des jeunes (urbains et ruraux).
- Coordonner et orienter les mouvements et associations de jeunesse par l'intermédiaire d'un Comité National élu par les jeunes.
- Etudier et proposer des solutions pratiques aux problèmes de délinquance juvénile, de vagabondage et de la prostitution.
- Collaborer avec les maisons de rééducation et d'orientation professionnelle.
- Former les agents de terrains (encadreurs communaux).
- Soutenir les groupements socio-économiques des jeunes et trouver les débouchés pour leurs produits.
- Créer les Centres de Formation pour les jeunes urbains.
- Reclasser les jeunes dans les secteurs agricoles, industriels, artisanaux, ...
- Construire une maison de rééducation au MAYAGA pour accueillir les délinquants provenant de NYABISINDU, BUTARE et GIKONGORO.
- Construire une ferme d'orientation professionnelle au BUGESERA.
- Créer les Centres de Formation pour les jeunes ruraux.
- Créer les ateliers pour les vagabonds urbains.
- Reclasser les jeunes handicapés physiques.
- Créer les coopératives de vente et de commercialisation des produits au sein du marché intérieur et extérieur.
- Lutter contre le banditisme et l'oisiveté en ville.

En effet, c'est dans le cadre de ce Plan qu'une Session de formation des Encadreurs Régionaux et Communaux de la Jeunesse et des Sports a été organisée au Centre Rwandais de Formation de Cadres à MURAMBI (Gitarama) et au Centre de Formation de la Jeunesse à KAVUMU/NYABISINDU (Butare) en 1974 et 1975. Les Encadreurs Régionaux ont été formés pendant 9 mois et les Communaux pendant 3 mois.

b) Plan Quinquennal 1977-1981

Bien avant la fin de la période couverte par le Plan Quinquennal 1972-1976 du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, avec l'avènement de la Deuxième République, les orientations générales et spécifiques de l'action gouvernementale en vue de la promotion de la Jeunesse et des Sports au Rwanda ont été redéfinies. Dans le domaine de la Jeunesse, Son Excellence Monsieur le Président de la République dans Son Discours-Programme du 1er août 1973 a assigné au Ministère de la Jeunesse et des Sports la mission essentielle de programmer et de réaliser l'insertion de cette catégorie de la population au processus du développement. Il s'intéressera plus particulièrement à sa formation civique et à sa préparation à la vie active, vie qui, pour la plupart, se mène dans les milieux ruraux; c'est pourquoi une formation de base agricole et artisanale ainsi que sur le mouvement coopératif doit leur être donnée.

S'inspirant essentiellement du Premier Séminaire National des Responsables des Projets en faveur de la Jeunesse, le Deuxième Plan Quinquennal (1977-1981) a été conçu comme "un plan d'animation intensive de la Jeunesse pour le développement" comprenant les trois objectifs principaux suivants :

(1) Animation et Encadrement

Il s'agissait pour le Ministère d'organiser dans chaque Commune un Centre de Formation permanente des jeunes qui accueillerait, pour une formation de courte durée, les chefs d'équipes de 10 jeunes constituées dans les cellules d'origine. L'organisation de ces équipes de base tenait en compte l'élément de proximité des familles et le choix des chefs d'équipes se ferait démocratiquement.

La formation à donner aux chefs d'équipes était essentiellement agricole et devait viser l'association de l'agriculture et de l'élevage, la conservation des sols et l'animation de groupe.

Le programme était divisé en plusieurs tranches chacune assimilable en une semaine et devant être mise en pratique par chaque équipe dans son milieu. Ainsi, une fois les 6 ou 7 semaines, le chef d'équipe de 10 devait revenir au Centre pour étudier la leçon suivante.

La formation au Centre et le suivi sur le terrain devaient être assurés par les techniciens de la Commune : agronomes, vétérinaires, assistantes sociales, etc... Avec ce système, le Ministère se proposait d'encadrer 40,35 % de la population jeune âgée de 10 à 24 ans, soit environ 664.000 jeunes à la fin du plan.

La réalisation du IIème Plan Quinquennal exigeait une campagne de sensibilisation des jeunes et des parents aux problèmes du développement.

Le premier objectif visait l'implantation de Centre d'animation rurale et artisanale (CARA) dans toutes les Communes du Rwanda à l'exception des 2 Communes Urbaines.

- Avant la première période du Plan Quinquennal, 10 CARA expérimentaux, un par Préfecture, seront créés et les 12 existants seront soutenus.
- Entre 1977 et 1981, il est prévu la création de 110 CARA et 2 Centres Urbains pour la formation de la Jeunesse.

Plan d'implantation (les prévisions du Plan) des CARA dans le Pays et évolution du nombre de jeunes touchés.

	!	1976	!	1977	!	1978	!	1979	!	1980	!	1981
	!		!		!		!		!		!	
Nbre de CARA à créer	!	21	!	24	!	23	!	24	!	24	!	25
Nbre de jeunes encadrés	!		!		!		!		!		!	
dans les CARA (somme cumulée).	!		!		!		!		!		!	
	!	22.000	!	68.000	!	138.000	!	232.000	!	350.000	!	493.000
Pourcentage de la population	!		!		!		!		!		!	
	!		!		!		!		!		!	
Jeunes touchés (%)	!	1,51	!	4,5	!	9,0	!	14,5	!	21,5	!	30,0

(2) Formation professionnelle et accueil

Tous les jeunes ne pouvant pas être encadrés dans les activités agricoles et compte tenu de la rareté des terres cultivables, cette formation a été prévue pour les jeunes qui désireraient apprendre les autres métiers.

Le plan avait prévu la création des Centres de Formation qui devaient donner une formation professionnelle aux jeunes qui prouveraient les aptitudes. Ces jeunes devraient à leur tour, après avoir été formés dans les Centres, encadrer techniquement les membres des groupements socio-économiques à vocation artisanale.

C'est pourquoi cette structure s'appelle de formation et d'accueil.

Les prévisions du plan nous renseignent sur la mise en place des structures de formation professionnelle et d'accueil des jeunes comme suit :

- Création de 10 Centres de formation et de stage pour les jeunes coopérateurs (un par Préfecture).
- Création de deux Centres de formation professionnelle pour donner une formation technique aux jeunes surtout dans les deux Communes Urbaines.
- Construction du Palais de la Jeunesse destiné à la formation des cadres de la Jeunesse.

Ces Centres visent à doter les groupements socio-économiques d'un cadre d'animation et de gestion issu de ces mêmes groupements.

Pour ce qui est de la formation et de recyclage des cadres de la Jeunesse, il s'agissait principalement de :

- 1) Former 10.000 cadres d'animation et de gestion pour les entreprises de Jeunes.
- 2) Recycler périodiquement les Encadreurs de la Jeunesse.
- 3) Créer un bulletin de liaison pour la Jeunesse.

Formation des jeunes coopérants dans les Centres
de Formation de 1976 à 1981.

Année	!	1976	!	1977	!	1978	!	1979	!	1980	!	1981
Centres existants	!	1	!	5	!	10	!	10	!	12	!	12
Nombre de jeunes former	!		!		!		!		!		!	
(200 par Centre et par an)	!	200	!	1.000	!	2.000	!	2.000	!	2.400	!	1.000

En ce qui concerne l'accueil, le Ministère se proposait de poursuivre l'animation et le soutien matériel apporté aux groupements socio-économiques de façon à porter le nombre de jeunes encadrés en leur sein à 177.000 en 1981, soit 10,75 % de la population jeune de cette même année.

Evolution des membres des groupements socio-économiques des jeunes
de 1975 à 1981 (Prévision du Plan).

Année	!	Population jeune	!	Jeunes membres des groupements	
	!		!	Effectif	! % de la population jeune
1975	!	1.377.739	!	35.239	! 2,56
1976	!	1.450.810	!	58.670	! 4,07
1977	!	1.492.390	!	82.340	! 5,52
1978	!	1.533.970	!	106.000	! 6,91
1979	!	1.575.570	!	129.000	! 8,19
1980	!	1.610.780	!	153.000	! 9,50
1981	!	1.645.970	!	177.000	! 10,75

(3) Actions d'appui

L'action du Ministère sur le terrain devait être menée par les Encadreurs et les Responsables des projets de la Jeunesse. A côté de ce personnel, le Ministère comptait sur l'animation et l'appui des Mouvements de Jeunesse, des camps de travail, des chantiers saisonniers et autres actions visant l'encouragement et la motivation de la Jeunesse.

Les Associations et Mouvements de Jeunesse sont issus d'initiatives privées dont les plus anciennes sont celles des Eglises.

A l'heure actuelle les Mouvements de Jeunesse sont marqués par certaines caractéristiques communes :

- La plupart des Mouvements de Jeunesse ont été introduits au Rwanda par les autorités ecclésiastiques qui les soutiennent. C'est ce qui explique que la plupart des bureaux des Mouvements sont abrités par les paroisses et les diocèses.
- Les terrains exploités par les Mouvements sont aussi prêtés par les paroisses.

- Les Mouvements de Jeunesse comptent parmi leurs membres les jeunes ruraux, les étudiants et les salariés.
- Les Mouvements de Jeunesse sont affiliés aux Mouvements de Jeunesse internationaux avec lesquels ils sont en étroite collaboration et qui financent leurs micro-projets. Dans le cadre du Deuxième Plan (1977-1981) un certain nombre des projets a été élaboré. Mais, compte tenu des moyens limités dont disposait le Ministère pour l'exécution de ces projets, les planificateurs ont pensé qu'il fallait approcher des organismes susceptibles de nous accorder un financement.

Chap. II. FORMATION

L'action de formation du Ministère de la Jeunesse et des Sports a été entreprise à partir de 1972 avec la création du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, élevé au rang de Ministère en 1973.

Le Ministère s'est d'abord soucié de la formation de ses cadres dans les services extérieurs. En 1973, il a formé au Centre de MURAMBI 77 Encadreur Régionaux pendant 7 mois. Chaque Préfecture a été dotée d'un Encadreur Régional et les autres cadres restants ont été des Adjoints aux Encadreurs Régionaux ou furent affectés au sein même du Ministère la même année.

En 1974, il a formé 141 cadres communaux au Centre de KAVUMU pendant 3 mois et la même année ils ont été affectés dans leurs Communes respectives. Actuellement seules les Communes de NYARUGENGE et de HUYE n'en ont pas étant donné que la première n'a pas proposé de candidat à la formation et la seconde à cause des difficultés de rémunérer le personnel communal, faute d'argent.

En 1976, il a formé une trentaine d'Encadreurs Communaux devant remplacer ceux qui étaient partis pour des raisons diverses. De 1978-1979, une formation des Encadreurs S/Régionaux de la Jeunesse et des Sports fut organisée à MURAMBI.

En 1981, un recyclage de tous les cadres de la Jeunesse fut organisé à KAVUMU, toujours avec la collaboration du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi et le Centre de MURAMBI.

Pour compléter le nombre de cadres nécessaires sur le terrain et Directeurs des Centres de Formation de la Jeunesse et des Encadreurs S/Régionaux de la Jeunesse et des Sports, la Belgique a accepté de financer le Cycle 99 d'une durée de 9 mois et qui regroupe 40 stagiaires (Garçons et Filles). Le Ministère espère satisfaire ses besoins en cadres moyens à la fin de la formation prévue en décembre 1982.

Programme de Formation des Directeurs des Centres de Formation de la Jeunesse et des Encadreurs S/Régionaux de la Jeunesse et des Sports suivi à KAVUMU-NYABISINDU du 15 mars au 31 décembre ci-après est semblable à celui qui a été exécuté à MURAMBI en 1978-1979.

Genre de Formation	! Durée en heures !		! Nom du Professeur !	! Service
	! Détail	! Total		
A) <u>Formation technique</u>	!	!	190	!
1) Agriculture	!	60	!	KANYARUSHOKI
2) Elevage	!	60	!	RWARAHOZE
3) Artisanat	!	70	!	KWIHANGANA
B) <u>Formation économique et développement</u>	!	!	!	!
	!	!	320	!
1) Economie de base	!	60	!	KAREKEZI
2) Gestion et Comptabilité	!	120	!	NIYONTEZE
3) Développement communautaire	!	80	!	MBONEZA
4) Notions sur les problèmes démographiques	!	60	!	KANYARUSHOKI
C) <u>Formation sociale et pédagogique</u>	!	!	!	!
	!	!	524	!
1) Psychologie	!	80	!	KALISA
2) Dynamique de groupe et méthodes d'animation	!	(60 + 60)	!	KURAZIKUBONE
3) Enquêtes sociales	!	60	!	NIYOKINDI
4) Pédagogie générale	!	80	!	BAGOYI Joseph
5) Leçons didactiques et visite de Centres de Formation de la Jeunesse	!	!	!	!
	!	80	!	BAGOYI Joseph
6) Civisme	!	40	!	REKERAHO
7) Hygiène	!	32	!	BINIGA
	!	!	!	!
8) Secourisme	!	32	!	BIZIMANA
	!	!	!	!

La Note pédagogique suivante donne le profil de nos futurs collaborateurs.

A) Buts de la formation des Directeurs des Centres de Formation de la Jeunesse et des Encadreur S/Régionaux de la Jeunesse et des Sports au Centre de KAVUMU-NYABISINDU du 15 mars au 31 décembre 1982.

- 1° Rendre les futurs cadres de véritables animateurs sociaux.
- 2° En faire des agents de développement polyvalents, ouverts sur tous les problèmes de la vie nationale et plus singulièrement sur toutes les tâches des autres agents oeuvrant sur le terrain.
- 3° Les dynamiser et les responsabiliser sur les problèmes des jeunes issus des Centres de Formation de la Jeunesse et des Groupements socio-économiques des jeunes que ce soit en milieu rural ou urbain.
- 4° Les cours devront être plus pratiques que théoriques. C'est pourquoi le professeur devra autant que possible rendre son cours moins académique.
Il exera son cours essentiellement sur les véritables préoccupations des cadres de la Jeunesse et des Sports.

B) Durée de la Formation : 9 mois à raison de 146 heures par mois.

- Chaque professeur est invité à présenter au Ministère de la Jeunesse et des Sports (Bureau Formation) un schéma de son cours au plus tard le 20 février 1982.
- Il est recommandé à chaque professeur de faire stenciler son cours en vue de son tirage en plusieurs exemplaires. Le Centres de KAVUMU pourra s'en charger.
- Enfin, il est demandé à chaque professeur d'utiliser le temps qui lui est imparti pour organiser l'examen. Il est conseillé à chacun de faire une évaluation continue.

C) Supervision du stage : Contrôle administratif et pédagogique.

- MIJEUNESPORTS : BAGYI Joseph
- CENTRE DE MURAMBI
- CENTRE DE KAVUMU.

Parallèlement à cette action de formation de cadres, le Ministère a créé et soutenu des Centres de Formation appelés à accueillir des jeunes descolarisés et non scolarisés. Les Centres de Formation qui relèvent directement du Ministère sont actuellement au nombre de six à savoir : GACULIRO-MASAKA-SHYOGWE-KABARE-KARAGO-NDAGO et les Centres soutenus au nombre de 36.

Création des Centres de Formation par les collectivités locales et les promoteurs bénévoles

- Il est très heureux de constater que les problèmes de la Jeunesse Rwandaise ont attiré l'attention du Gouvernement mais aussi de tous ceux qui comprennent les dangers qui guettent nos jeunes descolarisés et non scolarisés. Des efforts ont été entrepris ici et là afin de mettre sur pied un type d'enseignement non formel capable d'aider les jeunes à se débrouiller dans la vie active. Etant donné que chaque Centre de Formation remplit sa vocation selon ses moyens en matériel, en personnel et des contraintes de son milieu d'implantation, le Ministère n'avait pas encore jugé opportun d'imposer un programme de formation standardisé au risque de décourager les initiatives et le sens de l'imagination.

Jusqu'en 1978, le Ministère en plus des Centres cités ci-avant supervisait les Centres de Formation suivants : CEDECOS, C.A.J.K. (Kanombe), RULI, NYAMIRAMBO, BUTAMWA, MASANGO, KEBERO, MUGUSA, MBAZI, NYANTANGA, NYAKABUYE, TYAZO, KABONA, KISARO, MUGESERA et SAKE, fondés par des bienfaiteurs ou les autorités locales.

En vue de stimuler davantage les initiatives privées et responsabiliser les promoteurs aussi bien que les jeunes "acteurs" le Ministère n'intervient que pour l'aide en matériel technique et supporte une partie des instructeurs.

Des directives ont été données aux Préfets et Encadreurs Régionaux qui veulent ouvrir un Centre de Formation de la Jeunesse pour que le Ministère puisse les soutenir.

Les éléments importants de ces directives sont :

- Avoir un promoteur reconnu par les autorités communales et bénéficier de leur soutien.
- Disposer d'un local
- Avoir un terrain suffisant pour les activités agro-pastorales (si possible 2 Ha au moins).
- Payer au moins un ou deux instructeurs
- Accepter les jeunes descolarisés et non scolarisés
- Avoir un effectif qui n'est pas inférieur à 30 jeunes et un matériel de démarrage
- Viser la formation essentiellement pratique dans les domaines agro-pastoral et d'artisanat.
- Viser la formation civique ainsi que sur le mouvement coopératif
- Axer la formation essentiellement sur les besoins socio-économiques du milieu dans lequel est implanté le Centre.
- Avoir reçu un accord préalable de soutien du Ministère de la Jeunesse et des Sports avant l'ouverture du Centre.
- Fournir un rapport détaillé chaque fois que de besoin sur le fonctionnement du Centre.
- Prévoir les structures d'accueil pour les sortants
- Solliciter par écrit la tutelle du Centre par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

La plupart de Préfets de Préfecture ont diffusé ces directives et cela a contribué à l'ouverture d'autres nouveaux Centres de Formation. Leur nombre a sensiblement augmenté pendant les années 1979 et 1980.

Le tableau ci-après donne l'inventaire de 42 Centres de Formation de la Jeunesse qui marchent et précise les effectifs par Centre, les cours enseignés ainsi que la durée de la formation qui varie entre 2 mois et 3 ans.

* Inventaire des Centres de Formation pour l'année 1981

Nom du Centre	Effectif	Programme d'activité	Durée de Formation	Commune	Préfecture	Localisation	Observations
1. GACULIRO	G + F	Maçonnerie - Menuiserie	2 ans	RUBUNGO	KIGALI	Les cours de cordonnerie et maroquinerie et d'électricité vont débuter en 1982.	Inauguré dans la quinzaine des projets 1981.
2. KABARE	G + F	Maçonnerie - Menuiserie	2 ans	TARE	KIGALI	Centre qui tend à son autofinancement	
3. BUTAMWA	G : 60	Agri-élevage	2 mois	BUTAMWA	KIGALI		
4. CARA-GAHANCA	G : 60	Maçonnerie - Menuiserie	3 ans	KANOMBE	KIGALI	Centre qui tend à son autofinancement	
5. CEDECOS-SHYORONGI	G : 40	Maçonnerie - Menuiserie	3 ans	SHYORONGI	KIGALI	La réorganisation du CEDECOS doit intervenir prochainement	
6. MASAKA	G : 60	Maçonnerie - Menuiserie	2 ans	KANOMBE	KIGALI	La collaboration des autorités locales est nécessaire	
7. AJEPO	G + F	Mécanique Automobile	9 à 12 mois	NYARUGENGE	KIGALI		
8. Club RAPIKI	G + F	Alphabétisation et cours du soir	Très variable	NYARUGENGE	KIGALI		

9. !	C.F.J. NYAMIRABO	! G : 60	! Maçonnerie - Menuiserie	!	3 ans	! NYARUGENGE	! KIGALI	!
10. !	ROLI	! F : 60	! Couture, Agri-élevage	!	6 mois	! MUSASA	! KIGALI	!
11. !	SHYOGWE	! G + F	! Maçonnerie-Agri-élevage	!	2 ans	! NYAMABUYE	! GITARAMA	!
!		! 150	! Menuiserie-Arts ménagers	!		!	!	!
!		!	! Couture, cordonnerie +	!		!	!	!
!		!	! maroquinerie	!		!	!	!
12. !	KEBERO	! G + F	! Maçonnerie - Menuiserie	!	3 ans	! NYONGWE	! GITARAMA	!
!		! 160	! Agri-élevage-Arts ménagers	!		!	!	!
!		!	! + Couture	!		!	!	!
13. !	MURAMA	! G + F	! Maçonnerie - Menuiserie	!	2 ans	! MURAMA	! GITARAMA	!
!		! 60	! Agriculture	!		!	!	!
14. !	MASANGO	! G : 123	! Maçonnerie - Menuiserie	!	3 ans	! MASANGO	! GITARAMA	!
!		!	! Agriculture	!		!	!	!
15. !	SHYANDA	! G : 80	! Maçonnerie - Menuiserie	!	2 ans	! SHYANDA	! BUTARE	!
!		!	! Agriculture	!		!	!	!
16. !	MBAZI	! G + F	! Maçonnerie - Menuiserie	!	2 ans	! MBAZI	! BUTARE	!
!		! 98	! Agri-élevage, Forge et	!		!	!	!
!		!	! Soudure	!		!	!	!
!		!	! Arts ménagers	!		!	!	!
17. !	NYAMTANGA	! G + F	! Maçonnerie - Agri-élevage	!	2 ans	! NYAKIZU	! BUTARE	!
!		! 66	! Couture	!		!	!	!
18. !	MUGUSA	! G : 100	! Maçonnerie - Menuiserie	!	4 ans	! MUGUSA	! BUTARE	!
!		!	! Agri-élevage	!		!	!	!

! Formation féminine à démarrer en 1982.

! Aucun local n'a été construit jusqu'à présent. Les autorités locales doivent faire quelques sacrifices.

! Le minerval est à revoir.

! La durée de 4 ans doit être ramenée à 2 ou 3 ans.

19. ! C.F. Scout NGOMA	! G : 70	! Soudure - Maçonnerie	! 3 ans	! NGOMA	! BUTARE	!
! !	! !	! Agri-élevage, Menuiserie	!	!	!	!
20. ! OCARR (SAHERA)	! 60	! Maçonnerie - Menuiserie	! 2 ans	! NGOMA	! BUTARE	!
21. ! OCARR (MUSANGE)	! G : 60	! Maçonnerie - Menuiserie	! 2 ans	! HUYE	! BUTARE	!
22. ! NDAGO	! G : 45	! Maçonnerie - Menuiserie	! 2 ans	! MUBUGA	! GIKONGORO	! Formation féminine à lancer en 1982.
! !	! !	! !	! !	! !	!	! Personnel à augmenter.
! !	! !	! !	! !	! !	!	! Inauguré en juillet 1981.
23. ! NYAMAGABE	! G : 181	! Maçonnerie - Menuiserie	! 3 ans	! NYAMAGABE	! GIKONGORO	! Les autorités locales devraient s'occuper
! !	! !	! Agri-élevage	! !	! !	!	! de ce Centre.
24. ! KINYAMAKARA	! G : 96	! Maçonnerie - Menuiserie	! 2 ans	! KINYAMAKARA	! GIKONGORO	!
! !	! !	! Agri-élevage	! !	! !	!	!
25. ! RUKONDO	! G + F	! Agri-élevage	! !	! RUKONDO	! GIKONGORO	! Centre à visiter pour savoir son mode de
! !	! !	! !	! !	! !	!	! fonctionnement.
26. ! MWOGO	! G : 120	! Maçonnerie - Menuiserie	! 2 ans	! NYAMAGABE	! GIKONGORO	!
! !	! !	! Agri-élevage	! !	! !	!	!
27. ! MUSANGE	! G : 60	! Maçonnerie - Menuiserie	! 2 ans	! MUSANGE	! GIKONGORO	!
! !	! !	! Agri-élevage	! !	! !	!	!
28. ! NYAKABUYE	! G : 38	! Maçonnerie	! 2 ans	! NYAKABUYE	! CYANGUGU	! Le Centre de Nyakabuye a donné naissance à
29. ! NYARUSHISHI	! G : 40	! Menuiserie	! !	! NYAKABUYE	! CYANGUGU	! deux Centres : Nyarushishi et Nyakabuye.
! !	! !	! Agri-élevage	! !	! !	!	! Inauguré en juillet 1981.
30. ! TYAZO	! G : 56	! Menuiserie - Maçonnerie	! 2 ans	! KIRAMBO	! CYANGUGU	!
! !	! !	! Agri-élevage	! !	! !	!	!
31. ! KAGAMO	! G : 50	! Maçonnerie - Menuiserie	! 2 ans	! KAGAMO	! CYANGUGU	!
! !	! !	! Agri-élevage	! !	! !	!	!

.../...

32.!	GATARE	!	G : 80	!	Maçonnerie - Menuiserie	!	2 ans	!	GATARE	!	CYANGUCU	!
!		!		!	Agri-élevage	!		!		!		!
33.!	KARAGO	!	G + F	!	Maçonnerie - Menuiserie	!	2 ans	!	KARAGO	!	GISEMYI	!
!		!	98	!	Agri-élevage	!		!		!		!
!		!		!	Arts ménagers-Couture	!		!		!		!
34.!	GACUBA II	!	G : 50	!	Maçonnerie - Menuiserie	!	3 ans	!	RUBAVU	!	GISEMYI	!
!		!		!	Agri-élevage	!		!		!		!
35.!	CYIMBILI	!	G : 93	!	Maçonnerie - Menuiserie	!	3 ans	!	KAYOVE	!	GISEMYI	!
!		!		!	Agri-élevage	!		!		!		!
36.!	KANAMA	!	G : 50	!	Maçonnerie - Menuiserie	!	2 ans	!	KANAMA	!	GISEMYI	!
!		!		!	Agri-élevage	!		!		!		!
37.!	KABONA	!	G : 74	!	Maçonnerie - Menuiserie	!	2 ans	!	CYERU	!	RUHENGURI	!
!		!		!	Agri-élevage	!		!		!		!
38.!	KISARO	!	G : 200	!	Agri-élevage	!		!	BUYOGA	!	BYUMBA	!
		!		!		!		!		!		!
39.!	C.D.R. ZAZA	!	G : 60	!	Agri-élevage	!	Formation	!	MUGESERA	!	KIBUNGO	!
!		!		!		!	alternée	!		!		!
!		!		!		!	(Centre +	!		!		!
!		!		!		!	milieu)	!		!		!
40.!	MUGESERA	!	G : 68	!	Maçonnerie - Menuiserie	!	2 ans	!	MUGESERA	!	KIBUNGO	!
!		!		!	Agri-élevage	!		!		!		!
41.!	SAKE	!	G : 60	!	Maçonnerie - Menuiserie	!	2 ans	!	SAKE	!	KIBUNGO	!
!		!		!	Agri-élevage	!		!		!		!

Centres à ouvrir en 1982 : 1. NYANZA : En Commune NYABISINDU, Préfecture BUTARE ce Centre sera ouvert par le Ministère qui fournira essentiel-

lement le personnel et des matériaux de construction afin de restaurer les infrastructures d'accueil existantes.

.../...

2. MABANZA : Centre à soutenir au B.O. 1982
3. GISHYITA : Centre à soutenir au B.O. 1982
4. RUTOBWE : Centre à soutenir au B.O. 1982
5. Ntyazo : Centre à soutenir au B.O. 1982

1. OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

- Cette formation a pour but de préparer les jeunes à leur vie future et à les rendre productifs et utiles à leur pays.
- Elle dispense une formation à la fois personnelle et sociale en vue de rendre le jeune capable de se débrouiller en s'adaptant à son milieu tout en étant un agent de développement de ce même milieu.

2. FONCTIONNEMENT

a) Les cours dispensés : Ils portent généralement sur les domaines de formation suivants :

- Agri-élevage
- Artisanat : menuiserie, mécanique, soudure, forge, couture et cordonnerie
- Arts ménagers : vannerie, broderie, cuisine, économie domestique
- Nutrition
- Hygiène et santé
- Secourisme
- Planning familial
- Formation socio-économique, civique, culturelle et sportive
- Etude du milieu : histoire et géographie.

REMARQUE : Chaque Centre de Formation est obligé d'adapter son enseignement au contexte socio-économique du milieu (rural ou urbain).

b) La durée de la formation : Le Ministère de la Jeunesse et des Sports n'a pas imposé l'uniformisation des programmes et la durée de la formation. Cependant, il y a lieu de signaler que les Centres relevant directement du Ministère suivent un programme étalé sur 2 ans avec suppression du système des vacances. Les institutions privées dispensent une formation allant de 3 mois à 3 ans. Le Ministère vient d'envoyer tous les Centres de Formation un programme général de formation reprenant les cours techniques de maçonnerie, menuiserie et couture ainsi que les cours de formation générale jugés indispensables. Il est annexé au présent document pour avis éventuels. Il a été recommandé aux Centres donnant d'autres spécialités de les communiquer au Ministère.

c) Régime :

Le système d'externat nous a semblé convenir et comporter moins de charges que l'internat.

- Il permet de maintenir le jeune dans son milieu où il est appelé à vivre après la formation.

- Mis à part le repas de midi qui est accordé gratuitement aux jeunes, les frais d'équipement en dortoir et réfectoire n'existent pas sauf pour de rares cas isolés.

d) Conditions d'admission : Les Centres du Ministère tels que GACULIRO-SHYOGWE-KABARE-MASAKA-KARAGO et NDAGO dispensent un enseignement gratuit.

Cependant, les Centres privés soutenus par le Ministère exigent une contribution financière des parents fixée en moyenne à 500 FRW par trimestre.

- L'âge de recrutement est pour le moment fixé de 15 à 17 ans.

- Chaque Centre est normalement tenu d'accueillir les jeunes descolarisés et non scolarisés.

N.B. : La capacité d'un Centre peut être un frein à l'admission d'un grand nombre de jeunes.

3. MOYENS DISPONIBLES

a) Le personnel d'encadrement : il est en grande partie pris en charge par le Ministère. Cependant les collectivités locales, les promoteurs ou le Centre même arrivent à supporter un ou deux instructeurs.

b) Les locaux : la plupart sont construits par les jeunes en cours de formation et les autres sont généralement financés par les organismes internationaux.

c) Le matériel didactique : Les Centres relevant directement du Ministère reçoivent chaque année un équipement nécessaire dans les disciplines suivies. Les Centres privés se débrouillent mais de temps en temps quand le budget ministériel le permet une aide en matériel leur est accordée en tenant compte des priorités.

d) Le terrain : Il est donné par l'Etat, la Commune ou la Paroisse. Il sert pour l'aménagement des infrastructures d'accueil mais aussi pour le développement de l'agriculture et de l'élevage. Lorsque l'espace le permet, les jeunes du Centre peuvent déjà s'associer en pré-coopérative.

e) Les finances : Chaque Centre doit progressivement s'orienter vers l'auto-financement et disposer d'un compte dans une Banque. Quelques centres l'ont.

Les jeunes doivent être initiés à la gestion de leurs produits.

4. INTEGRATION DES JEUNES DANS LE MILIEU

- Il a été constaté que certains Centres n'ont pas de problème à caser leurs jeunes dans les secteurs de productions.

La mise sur pied d'un groupe de formateurs pour assurer le suivi des jeunes paraît comme un facteur de réussite de l'action formatrice dans un Centre. Cependant il est regrettable de signaler que cela se limite encore à quelques initiatives isolées.

N.B. : D'autres centres forment des jeunes, qui, malheureusement, sont incités à abandonner leur milieu pour chercher des emplois ailleurs. Cela résulte surtout de l'absence d'une politique visant à accorder à chaque jeune sortant un petit matériel d'équipement pour se caser dans la vie active.

De plus, le manque d'intérêt du milieu à participer à la vie du Centre est une attitude négative qui renforce le divorce du jeune avec son milieu.

CONCLUSIONS

Les Centres de Formation devront être dotés de moyens suffisants et de formateurs, capables de dispenser un enseignement approprié aux agents de terrain. Les Centres de Formation tels que MURAMBI, KAVUMU, GACULIRO, SHYOGWE, KABARE, BUTAMWA, KARAGO, NGOMA, KISARO ... pourront répondre à cette nécessité de former et de recycler un grand nombre de responsables de Mouvements et Groupements de Jeunesse.

Le Ministère fonde ses espoirs sur eux pour mobiliser les jeunes au processus de développement national. Il fera de son mieux pour les encourager dans le bénévolat. L'expérience entamée à KARAGO sera poursuivie et améliorée.

1° Formation de cadres de la Jeunesse

a) Formation de cadres supérieurs de la jeunesse. Cette tâche revient sans conteste aux Ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et à celui de la Fonction Publique et de l'Emploi. Le Ministère déplore le manque de cadres compétents et suffisants dans ses Services Centraux.

Les cadres de conception formés sont fournis au compte-gouttes. Les éléments recrutés et affectés à la Direction Générale de la Jeunesse sont pour la plupart sans expérience et sans formation nécessaire.

Il s'avère donc urgent que le Ministère soit doté de hauts cadres ou de permettre à ceux qui y travaillent et qui ont fait preuve de compétence et de dévouement de se perfectionner.

b) Formation de cadres moyens de la Jeunesse

Les cadres moyens étant destinés à travailler sur le terrain (Commune, S/Préfecture, Préfecture) doivent bénéficier d'une formation de base solide. Leur nombre augmentera de façon à renforcer l'équipe d'encadreurs de Jeunesse en place.

Le Ministère prévoit à cet effet de former et de recycler autant que possible les cadres ci-après :

- Directeurs et Instructeurs des Centres de Formation de la Jeunesse
- Encadreurs Régionaux Adjoints et Encadreurs S/Régionaux (garçons et filles)
- Encadreurs Communaux de la Jeunesse et des Sports.

c) Formation de Responsables des Mouvements de Jeunesse et des Groupements Socio-Economiques.

Le Ministère envisage de coordonner et de dynamiser tous les Mouvements et Groupements par le biais des éléments formés, conscients de leurs responsabilités et de leurs engagements. Des stages ou recyclages périodiques seront prévus à leur intention.

2° PROGRAMMES :

a) Il a été rappelé à plusieurs reprises que le Ministère de la Jeunesse et des Sports souffre d'un manque de cadres de conception suffisants au niveau de l'Administration Centrale. Aussi, espère-t-il que les Départements compétents forment au cours du III^e Plan Quinquennal les cadres dont il a besoin et dont la liste a été transmise à ces mêmes Départements.

b) Formation de cadres moyens

Les efforts entrepris de 1973 à ce jour doivent être poursuivis.

Les catégories de cadres qu'il faut avoir formé à la fin du III^e Plan ont été spécifiées. Pour réaliser ce programme ambitieux, le Ministère devra une fois de plus compter sur l'aide financière de MURAMBI et sur la franche collaboration du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi. Parallèlement à cette assistance, le Ministère devra aussi programmer les besoins en formation à satisfaire chaque année. Les contenus de la formation seront identiques à ceux qui ont été suivis jusqu'à présent mais avec une innovation en ce sens que des visites de projets à travers le pays figureront au programme des stagiaires.

De cette façon, les formateurs et les stagiaires auront la possibilité de confronter la théorie avec la pratique.

c) Le Ministère de la Jeunesse et des Sports reconnaît que l'une des principales causes qui sont à l'origine de l'effondrement des groupements socio-économiques des jeunes provient de la mauvaise gestion et de l'ignorance de la comptabilité élémentaire.

.../...

2. Formation professionnelle de jeunes

a) Formation professionnelle des jeunes urbains

Etant donné que les milieux urbains disposent de grandes capacités d'absorptions en matière d'emploi pour les jeunes, il est essentiel que le Ministère s'efforce de mettre en place des Centres de Formation Professionnelle dans les Centres urbains du pays tout en renforçant l'action de ceux qui existent déjà à savoir : GACULIRO et AJEPO (KIGALI), GACUBA II (GISENYI) et NGOMA (BUTARE).

b) Formation professionnelle des jeunes ruraux.

Comme nous l'avons déjà dit le Ministère a pris l'initiative de créer les Centres de Formation de la Jeunesse, et de les doter d'équipements nécessaires.

- Les Communes et les promoteurs ont de leur côté pris l'initiative de créer une trentaine de Centres de Formation tout en demandant le soutien du Ministère en personnel et en matériel technique. Les efforts entrepris doivent être encouragés d'une façon substantielle.
- Le Ministère prévoit d'apporter son appui à d'autres Centres de Formation qui verront le jour dans d'autres Communes du pays grâce à la sensibilisation des autorités locales et des promoteurs bien dévoués. Les sacrifices consentis par le Gouvernement pour payer le personnel et fournir un matériel de première nécessité aux Centres seront poursuivis et augmentés.

c) Formation sur le tas des membres des groupements socio-économiques.

Il s'agit ici de former et d'encadrer simultanément les jeunes dans leurs activités déterminées librement selon leurs Centres d'intérêt (agriculture, élevage, artisanat, commercialisation des produits des associations).

Il est capital de savoir que la réussite d'un tel programme devra s'appuyer sur les C.C.D.F.P. qui vont être créés progressivement dans le pays.

d) Eradication de l'analphabétisme parmi les jeunes.

C'est l'un des meilleurs objectifs qui soient, car la grande partie de notre jeunesse est illettrée. Cela constitue un grand handicap pour le développement national. Sans la participation active de notre jeunesse à l'effort de redressement socio-économique du pays, celui-ci serait voué à une dégradation constante dans tout les domaines de la vie nationale.

L'éradication de l'analphabétisme parmi les jeunes, voire parmi toute la population devrait figurer dans les grandes priorités du Gouvernement. Ce n'est donc pas l'affaire de quelques uns, mais du pays tout entier, de tous les nationaux et expatriés soucieux des dangers de ce fléau redoutable.

Le Rwanda ne peut plus se permettre de laisser sa population végéter dans l'ignorance et doit encourager de petites initiatives privées, susceptibles d'éradiquer l'analphabétisme. De même que le Gouvernement Rwandais a pris des mesures et des sacrifices importantes pour réformer notre système d'enseignement, de même il lui appartient de s'engager avec détermination devant le IIIe Plan à éradiquer l'analphabétisme. Les moyens tant matériels qu'humains doivent être consentis par le Gouvernement avec la participation de toute la population du pays et des ONG.

Chap. III. ANIMATION ET ENCADREMENT DES JEUNES

Réalisations sur le terrain

Les réalisations en faveur de la Jeunesse sont multiples bien que le chemin à parcourir est encore long.

Elles ont démarré sous la Première République et se sont développées sous la Deuxième République avec la création d'un Ministère chargé plus spécifiquement des problèmes des Jeunes.

Les actions entreprises émanent de l'Etat, des collectivités locales, des églises et des promoteurs bénévoles. Elles seront examinées dans ce document, domaine par domaine dans l'ordre suivant :

a. Encadrement des Jeunes :

- (1) Les Groupements socio-économiques
- (2) Les Chantiers des jeunes.

b. Mouvements de Jeunesse.

c. Commercialisation des produits des jeunes par le biais de la FAJECOP.

d. Inventaire des aides extérieures en faveur de la Jeunesse.

Formation des cadres de la Jeunesse

a. Encadrement des Jeunes.

(1) Création des Groupements Socio-Economiques des Jeunes.

- L'encadrement des jeunes dans des unités de production en vue de créer des emplois ruraux, a débuté en 1971 sous l'impulsion des initiatives privées et 49 Groupements Socio-Economiques des jeunes ont vu le jour. Le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports lors de sa création a encouragé les promoteurs des actions de développement en faveur des jeunes.
- A la fin de l'année 1972, 118 Groupements étaient constitués.
- Les Groupements socio-économiques étaient au nombre de 615 en 1974, 1.594 en 1975 et 1.761 en 1976. Cette augmentation rapide des Groupements est due au fait que le Ministère de la Jeunesse avait mis en place dans chaque Commune un Encadreur de la Jeunesse et des Sports chargé de susciter et d'encourager les occupations lucratives des jeunes.
- Malheureusement, lorsque le Gouvernement a décidé de placer sous l'autorité totale du Bourgmestre tous les techniciens des différents Ministères oeuvrant sur le terrain et de faire émarger leurs traitements sur le budget communal, de nombreuses difficultés ont surgi. Certaines Communes pauvres n'ont pas pu payer les encadreurs. Cette situation a provoqué certains abandons et même certains Encadreurs qui sont restés sans salaire ne pouvaient plus fournir un bon rendement. Fort heureusement, le Gouvernement vient de décider (fin 1981) qu'un certain nombre de cadres communaux dont l'Encadreur de la Jeunesse et des Sports vont émarger sur le budget du Ministère de l'Intérieur.

Toutes ces causes ont fait que les Groupements Socio-Economiques ont regressé et n'étaient plus que 1.047 au 31 décembre 1981 (Gikongoro non comprise).

Néanmoins d'autres facteurs non moins importants sont à l'origine de la diminution du nombre de Groupements.

- Le manque de terre et de matières premières (argile, bois de menuiserie, tissus, peaux, fer ...).

Sur ce point, il faut signaler que la plupart de Groupements axent leurs activités dans l'agriculture, l'élevage et l'artisanat.

- La rentabilité insuffisante, aggravée par des marchés d'écoulement incertains.

A titre illustratif, nous reproduisons ci-après le tableau de l'évolution des groupements socio-économiques (1971-1981) :

Préfecture!	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
KIGALI	7	16	30	83	195	195	143	141	139	107	101
GITARANA	10	15	28	106	238	296	212	188	200	128	113
BUTARE	3	6	19	97	236	275	227	237	172	156	146
GIKONGORO	0	16	24	56	141	145	125	129	114	107	-
CYANGUGU	6	15	26	54	145	176	218	209	189	194	179
KIBUYE	6	13	17	32	96	89	78	64	59	52	37
GISENYI	2	2	6	15	73	99	108	105	101	74	75
RUHENGARI	10	14	21	61	147	164	175	132	109	132	133
BYUMBA	1	7	15	65	176	172	137	128	119	154	143
KIBUNGO	4	14	24	46	147	150	119	124	122	113	113
TOTAL	49	118	210	615	1.594	1.761	1.542	1.457	1.324	1.217	1.047

Les groupements socio-économiques des jeunes s'élevaient au 30 octobre 1975 à 1.594 et occupaient 43.061 personnes dont 35.239 filles et garçons représentant 2,56 % des jeunes entre 10 et 24 ans, et 7.822 adultes. Le nombre moyen de membres d'un groupement était de 27 dont 22 jeunes et 5 adultes. La présence d'adultes au sein des groupements de jeunes est une garantie de la stabilité de ces groupements. On a constaté en effet que les groupements comptant le plus d'adultes sont les plus stables structurellement et économiquement.

On remarque que 88 % des groupements travaillent moins de 3 jours par semaine ce qui indique que leur activité dans ces groupements est considérée comme secondaire.

(2) Les Chantiers des Jeunes.

Les chantiers des jeunes constituent une nouvelle méthode d'animation et d'encadrement des jeunes par des actions de formation et de travail intensif que le Ministère expérimente depuis 1979.

Les chantiers des jeunes cadrent bien avec l'action du Ministère de Formation sur le tas et de recyclage des responsables des groupements socio-économiques. Le premier chantier des jeunes "Chantier Sud", a été organisé dans quatre Communes de Gikongoro et dans deux Communes de Butare grâce au financement de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique accordé en 1978.

L'action a consisté à former les chefs et quelques membres des G.S.E. aux méthodes modernes d'intensification de l'agriculture et de l'élevage pendant un mois et ensuite ces jeunes sont retournés au siège de leurs groupements pour aménager leurs parcelles, planter des herbes fourragères et de lutte anti-érosives et construire les cages pour les animaux. L'action vise aussi à faire des G.S.E. des Centres de démonstration et de production ainsi qu'une source d'emplois pour les jeunes ruraux.

Au démarrage, la situation des groupements aidés à GIKONGORO et BUTARE se présentait / comme suit :

Commune	Animaux distribués							
	Nbr G.S.E.	Nombres de	Poules	Lapins	Chèvres	Porcs		
		membres						
RUNYINYA	6	94	3	49	23	0		
MUBUGA	19	141	52	106	97	8		
KIVU	13	67	-	43	102	17		
NSHILI	10	178	9	27	31	3		
NYAKIZU	7	217	30	146	33	14		
RWAMIKO	13	96	65	95	77	7		
	68	793	172	465	368	49		

Actuellement le nombre de groupements et des animaux distribués a beaucoup diminué. Cela est dû au fait que certains jeunes choisis appartenaient à des groupes spontanés. Les groupements qui se sont maintenus et qui prospèrent sont ceux qui existaient avant le chantier mais qui ont bénéficié d'une aide substantielle (formation, acquisition des animaux et du matériel).

Afin de corriger les erreurs enregistrées dans l'exécution du Chantier Sud, le Ministère vient de mettre en place une commission ad hoc. Elle comprend les autorités locales et religieuses. Elle a pour mission de redresser la gestion des Groupements soutenus et d'étudier l'organisation des recyclages des chefs d'équipes au Centre de Formation de NDAGO.

.../...

La formule "Chantier des jeunes" a beaucoup intéressé l'Agence de Coopération Culturelle et Technique. C'est pourquoi elle a accepté de financer un deuxième chantier des jeunes ayant son siège à KARAGO en Préfecture de GISENYI a démarré le 1er mars 1980. Il a les mêmes objectifs que celui du Sud et intéresse 7 Communes de GISENYI et deux Communes de RUHENGURI.

Les sessions de formation des responsables des équipes viennent de se terminer. Dans le souci d'éviter des gaspillages et d'accorder une assistance matérielle et en détail sans disposer des renseignements crédibles sur le sérieux de tel Groupement, le Ministère vient de mettre au point certaines conditions à satisfaire.

La formule va consister à accorder une aide aux Groupements ayant signé un contrat de sa restitution après un certain temps en vue de faciliter l'intervention du Ministère pour la création de nouveaux groupements.

Le tableau suivant montre les Communes, le nombre de Groupements et de jeunes concernés par le Chantier Nord.

COMMUNE	!	G.S.E.	!	MEMBRES
GICIE	!	12	!	479
RAMBA	!	9	!	119
GASEKE	!	9	!	96
MUTURA	!	8	!	126
RWERERE	!	8	!	107
KARAGO	!	5	!	322
KANAMA	!	5	!	110
NYAMUTERA	!	10	!	105
NKULI	!	6	!	66
9	!	72	!	1.530

Il ressort de ce qui précède que 15 % seulement des jeunes sont encadrés dans des activités socio-économiques créées par eux-mêmes dans les 9 Communes. Nous devons cependant constater qu'un grand nombre de jeunes de la région est occupé dans la cueillette de thé dans les Projets Théicoles de KARAGO-GICIE, RAMBA-GASEKE et PFUNDA. Ce qui fait que la marche de certains groupements est ralentie.

Enfin, il est heureux de signaler que l'Agence de Coopération Culturelle et Technique vient d'accorder cette année (1982) le financement du Troisième Chantier dit "Chantier de l'Est (BYUMBA et KIBUNGO)". La première phase de sensibilisation des autorités locales et des jeunes a bien commencé et les autres activités vont suivre par après.

Le Ministère poursuivra cette politique d'implantation des Chantiers dans tous les coins du pays et améliorera au fur et à mesure leur gestion.

b. Les Mouvements de Jeunesse

(A) Historique

Appelés à favoriser l'épanouissement de la Jeunesse en l'initiant dès son jeune âge à user de toutes ses facultés pour vivre dignement et utilement dans la société humaine, les Mouvements de Jeunesse ont, dès leur implantation, un peu dévié de leur mission première de développement national, car importés et subsidiés par les premiers missionnaires qui s'en servaient comme instrument de la propagande religieuse.

Néanmoins, avec le changement des temps et de situation, quelques groupes commencèrent à être saisis des vrais problèmes qui se posent dans le Pays à la grande Jeunesse Rwandaise.

De ces groupes, certains ont vu le jour pour s'éteindre à la suite des difficultés d'ordre financier ou organisationnel; d'autres subsistent encore.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports suit avec intérêt et collabore avec les Mouvements des Jeunes. A titre d'information sont repris ci-après les Mouvements qui ont existé dans notre Pays.

(a) Se sont créés et ont disparus.

- IYARO (Ihuliro ry'abajijurana ba RWESERO)
- TRAFADERWA (Travail pour le Développement de la Famille)
- COLOCKI (Cercle des Loisirs et de Culture de KIGALI)
- HOME ETOILE
- COJER (Collaboration de la Jeunesse estudiantine de RUHENGURI)
- CERCLE D'AMITIE
- MEJAR (Mouvement Evangélique Anglicane de la Jeunesse).

(b) Se sont maintenus et sont agréés

- XAVERIS
- ASR : Association des Scouts du Rwanda
- JAC : Jeunesse Agricole Catholique (garçons-filles)
- JOC : Jeunesse Ouvrière Catholique (garçons-filles)
- Guides (Scoutisme féminin)
- UGA : Urubyiruko Gatolika rw'Abakozi
- EUM : Entraide Universitaire Mondiale

(c) Groupements-Etudiant (existants)

- SECA : Secrétariat Etudiant Centre Afrique
- AJECA : Association de la Jeunesse Chrétienne Active (Eglise Episcopale au Rwanda)
- JEC : Jeunesse Estudiantine Catholique (garçons-filles)

- Messorwa : Mouvement des Etudiants au Service Social au Rwanda
- EUM : Entraide Universitaire Mondiale
- AGEUNR : Assemblée Générale des Etudiants de l'UNR.

Statistiques

Dénomination	Nombre de membres			Champs d'action	
	1976	1981		1976	1981
1. JOC	1.844	10.000		5 Préfectures	8 Préfectures
2. UGA	1.000	pas de chiffres précis.		2 Préfectures	2 Préfectures
3. JAC	1.560	Idem		3 Préfectures	10 Préfectures
4. ASR	2.280	Idem		10 Préfectures	10 Préfectures
5. XAVERI	12.000	Idem		10 Préfectures	10 Préfectures
6. GUIDES	-	2.100		-	10 Préfectures
7. MESSORWA	327	-		Ecoles Secondaires	
8. AGEUNR	-	-		Université	
9. EUM	-	-		Université	
10. SECA	-	-		Ecole Secondaires	

(B) Réalisations pendant ces 10 dernières années.

(a) Séminaires et Conférences, Camps de travail ou de formation.

- Camp de travail organisé par les Xavéris au BUGESERA
- Chantier des Jeunes de l'OCAM à GUHINDAMUYAGA
- Conseil National des Xavéris à KIMIHURURA
- Congrès Panafricain des Jocistes à KICUKIRO
- Deux Camps de formation scout à MBURABUTURO et à BUTARE
- Camp de travail organisé par l'AGR à KIGALI
- Deuxième Congrès des Etudiants Rwandais à BUTARE
- Participation à la 4ème Conférence du Mouvement Panafricain de la Jeunesse à BENGHAZI (Libye) et une Conférence de la Jeunesse des Pays du TIERS-MONDE à Alger (Algérie).
- Séminaire National organisé par l'ASR à GISENYI
- Participation au Chentier des Jeunes de l'OCAM (au TOGO) et au Concile des Jeunes à Taizé (FRANCE)
- Séminaire Panafricain de la JOC à KIGALI
- Jamborée National des Scouts à BUTARE-KIGALI
- Camp de travail organisé par l'EUM à SOVU
- Séminaire Panafricain de la JAC à KIGALI.

(b) Quelques réalisations sur le terrain.

- Construction et parachèvement du C.F.S. (Centre de Formation Scout) BUTARE
- Mise en place C.F.S. GISENYI (à Gacuba II)
- Entreprise de construction et achèvement du Home Xavéri de KIGALI (Nyamirambo)
- Mise en route des petits centres socio-économiques.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports, dès sa création n'a cessé de centrer ses regards sur les différents mouvements de la Jeunesse Rwandaise en les soutenant financièrement, matériellement et moralement.

Le Ministère participe dans la mesure de ses moyens à l'épanouissement des mouvements des jeunes et contribue grandement dans leurs activités telles que :

- les constructions des centres de formation
- la création des pré-coopératives agro-pastorales ou artisanales
- la réintégration sociale de la jeunesse désœuvrée.

(c) La J.M.R.N.D.

La J.M.R.N.D. est le foyer de tous ces mouvements des jeunes.

Dès qu'il sera mis sur pied toutes la jeunesse sera mobilisée en son sein.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports en collaboration avec des techniciens Coréens a déjà élaboré en 1976-1977 un projet de création de ce Mouvement National de la Jeunesse dénommé J.M.R.N.D.

L'organisation a reçu pour objectifs :

- D'éduquer les jeunes
- De mobiliser les jeunes au travail pour le développement
- D'organiser les jeunes depuis la cellule jusqu'à l'échelon national
- D'inciter les jeunes à prendre des avants pour la mise en pratique des enseignements du M.R.N.D.

La J.M.R.N.D. sera dotée d'un programme qui, du point de vue politique, est axé sur l'esprit de solidarité nationale, la paix et l'unité, le travail en commun ainsi que les relations de la Jeunesse Rwandaise avec les autres organisations étrangères des jeunes.

Sur le plan social, la J.M.R.N.D. sera dotée d'un programme d'éducation communautaire sociale, sanitaire et sur la parenté responsable.

Sur le plan culturel, le programme prévoyait les loisirs en commun et l'apprentissage de la culture nationale.

(d) Commercialisation des produits des jeunes.

Sur demande de certains groupements des jeunes, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a tenté une expérience de la Commercialisation des Produits près de KIGALI. Il a réuni les principaux groupements producteurs et les a encouragés à créer une fédération visant la Commercialisation de leurs produits.

La Fédération née de cette concertation en mars 1976 se dénomme FAJECOP (Fédération des Associations des Jeunes pour la Commercialisation de leurs Produits). Outre les 10 Associations fondatrices qui ont réuni le capital de démarrage, d'autres groupements reçoivent les facilités à travers cette organisation. Le problème de transport étant le handicap le plus marqué de tous les groupements, l'approvisionnement du magasin FAJECOP est quelques fois défaillant. D'autres possibilités de commercialisation ont été offertes aux jeunes de différentes régions du Pays :

- A BUTARE, la COVEPABU s'occupe de l'écoulement des produits agricoles de Coopératives et groupements de la Préfecture.
- A BYUMBA, une union des coopératives a été mise au point à l'initiative du service de l'Encadrement de la Jeunesse pour échange et commercialisation des produits qui fonctionne depuis 3 ans.
- A KIGALI, les coopératives artisanales sont desservies l'ORUPN par l'ASPAR et la COPAR ainsi que des magasins de vente tenus par des privés.

(e) Inventaire des aides extérieures en faveur de la Jeunesse
(dans le cadre de l'encadrement)

Il s'avère important de mentionner certaines aides internationales qui ont contribué d'une façon significative à doter le Ministère de cadres moyens à tous les niveaux et à permettre l'amélioration de mettre système d'encadrement des jeunes.

Il y a lieu de citer :

Le Service Universitaire Canadien d'Outre-Mer a pris en charge depuis 1976, les Conseillers SUCO affectés auprès des Encadreurs Régionaux des Préfectures GITARAMA-BUTARE-GISENYI-RUHENGERRI et BYUMBA. Il a financé les recyclages régionaux des cadres de la Jeunesse et la publication de bulletins régionaux pour les jeunes à BYUMBA et à GITARAMA (Kanguka burakeye - Rubyiruko tugeze hehe ?).

IV. NOUVELLE POLITIQUE DE FORMATION ET D'ENCADREMENT

1. GRANDES ORIENTATIONS DU IIIème PLAN QUINQUENNAL

=====

Dans son plan quinquennal 1982-1987, le Ministère de la Jeunesse et des Sports se propose d'accomplir trois missions principales que lui a assignées le Président de la République dans son discours Programme du 1er Août 1973. Il s'agit de la Formation de la Jeunesse, Son Encadrement et l'intégration des programmes et collaboration des services.

Pour la formation, il s'agira du perfectionnement des cadres du Ministère, de la formation des cadres moyens et de terrain et des recyclages des responsables des mouvements de jeunesse et des groupements socio-économiques. Il est également prévu de former sur le tas et par le biais des CCDFP les membres des groupements socio-économiques et de mener une campagne pour l'éradication de l'analphabétisation parmi les Jeunes.

Quant à l'Encadrement de la Jeunesse au sein des structures d'animation et de production, il s'agira de rentabiliser les activités des G.S.E. en les soutenant progressivement par la formule Chantier des Jeunes consistant à former les responsables et à injecter un petit capital d'encouragement dans ces groupements. Il s'agira également de revitaliser les services d'encadrement préfectoraux et communaux et de normaliser les relations et la collaboration avec les Mouvements de Jeunesse.

La troisième mission est celle de l'intégration des programmes et collaboration des services. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports devra intégrer son action de formation et d'encadrement de la Jeunesse et collaborera plus intensément avec les ONG pour étudier et appliquer des solutions appropriées aux problèmes de la Jeunesse. Dans ce contexte de collaboration et d'intégration sera préparée l'année 1985 baptisée Année Internationale de la Jeunesse.

2. RESULTATS DES COLLOQUES

a) ORGANISATION - SENSIBILISATION

Les jeunes expriment en termes précis leurs désirs de s'organiser pour faire face aux multiples problèmes auxquels ils sont confrontés. Ces désirs sont fondés sur le fait qu'ils éprouvent un besoin urgent d'avoir des interprètes fidèles auprès des autorités locales, régionales et nationales et de se concerter eux mêmes pour une recherche de solution à leurs propres problèmes. Ils ont besoin d'un forum de discussion et d'échange pour se réaliser et faire écouter leurs doléances et ce forum ne peut survivre que s'il est fondé sur une base responsabilisante de chaque jeune.

Cette base responsabilisante est vue par les participants aux colloques comme devant être les groupements socio-économiques. Or nous savons que sur 1.500.000 de jeunes descolarisés et non scolarisés, seuls 30.000 sont dans les groupements et il serait utopique de vouloir y trouver de la place pour 10 fois plus (soit 300.000 jeunes).

Il faut donc trouver un autre objet sur lequel peuvent converger les intérêts de ceux qui sont groupés, ceux qui restent sur les exploitations familiales et ceux qui sont en quête ou exercent des emplois rémunérés d'autant plus que le mouvement coopératif est encore fragile dans notre pays.

Dès lors si cette solution ne peut satisfaire tout le monde, il faudra recourir à la tradition qui unie encore les âmes malgré les perturbations modernistes qui tendent à guider les jeunes dans des voies sans issue et à les laisser entrevoir un bien être matériel que leur bagage intellectuel, technique et financier ne peut leur permettre d'atteindre.

La solidarité et l'entraide traditionnelles peuvent faire revivre l'ancien encadrement des populations et des jeunes en particulier qui grâce à la mémoire collective des patrimoines ressusciteront les structures et les valeurs traditionnelles en tenant compte des contraintes modernes.

Grâce aussi à la conscience collective, ils pourront réactiver la solidarité traditionnelle non seulement pour rétablir la stabilité et l'encadrement des individus mais aussi pour exécuter des activités de développement visant le bien-être tant individuel que collectif.

Les Jeunes peuvent donc s'organiser par cellule par secteur et par commune en prenant comme points de rencontre :

- L'organisation de l'entraide mutuelle ou dans les groupements (agriculture, constructions, tontines...)
- La valorisation de la culture traditionnelle
- L'organisation des travaux communautaires des Jeunes
- La discussion des problèmes communs au niveau de la cellule, du secteur ou de la commune.

L'autre thème énoncé par les jeunes dans les colloques est celui de la sensibilisation: sensibilisation des autorités et des techniciens, sensibilisation des parents, sensibilisation des jeunes. Derrière le mot sensibilisation se cachent plusieurs carences qui peuvent être la négligence, la paresse, l'ignorance, l'irresponsabilité, le manque d'information, etc... D'où la sensibilisation peut revêtir d'une forme différente d'approche selon la carence constatée chez le sensibilisé; elle sera dynamisation s'il s'agit de négligence ou de paresse, formation s'il s'agit d'ignorance responsabilisation dans le cas de fuite de responsabilités ou information quand il s'agit de cette carence.

Les propos des jeunes embrassent toutes ces formes de carence et d'approche que ce soit vis à vis des autorités locales, des parents ou d'eux-mêmes. Quelle que soit la méthode d'approche appliquée, il faut que les gens soient convaincus d'agir dans le meilleur sens et le meilleur sans ne peut être que celui décidé par eux mêmes. Ils se sensibilisent en discutant leurs problèmes, en cherchant des solutions et des actions concrètes à mettre en oeuvre. En effet, les carences qui appellent la sensibilisation sont des éléments d'une motivation personnelle contre lesquels chaque individu ou chaque groupe doit combattre lui même, l'intervention extérieure des animateurs n'étant qu'un appui technique.

La sensibilisation à faire donc auprès des autorités, des parents et des jeunes ne consiste donc pas à leur tenir des discours (ils en ont entendu et en entendent suffisamment) mais à provoquer un dialogue fructueux au niveau des communautés locales. Ce dialogue doit rassembler les parents et les jeunes d'une cellule avec assistance technique des autorités locales et des techniciens et avoir pour objet la discussion des problèmes et la recherche des solutions applicables à leur niveau. Pour sensibiliser les gens il ne suffit donc pas de leur parler pour les convaincre, mais aussi il faut les aider à organiser un dialogue entre eux pour se convaincre.

1) LA FORMATION

Les suggestions données par les Jeunes au niveau de la formation attaquent le problème sous tous ses aspects: alphabétisation, enseignement, fonctionnement des Centres de Formation et CCDEP, le personnel, les infrastructures et équipements.

Concernant l'alphabétisation et la post alphabétisation, les jeunes insistent pour que le Ministère de la Jeunesse et des Sports prenne en charge l'éradication de l'analphabétisation parmi les jeunes en créant un centre d'alphabétisation dans chaque groupement ou organisation de base des Jeunes.

Pour entretenir et améliorer la lecture et l'écriture et pour acquérir des connaissances nouvelles et des informations concernant d'autres jeunes, les participants aux colloques demandent :

- un bulletin des jeunes à l'échelon de la Préfecture
- un bulletin national des jeunes.

En plus, les jeunes ont insisté pour que la scolarisation soit optimale et que pour cela chaque secteur communal doit disposer de son école primaire et chaque commune, de son école secondaire.

Les jeunes ont surtout insisté pour que l'action en leur faveur soit intégrée et coordonnée. Ils ont besoin des CCDFP, de l'agronome, du vétérinaire, de l'Encadrement des coopératives, de l'encadreur de la jeunesse et des Sports. Tous ces techniciens doivent se concerter pour élaborer un programme commun de formation sur le tas et d'assistance technique.

Ils mettent l'accent sur l'importance des recyclages des encadreurs et des expériences nouvelles qu'ils doivent acquérir pour mieux s'acquitter de leurs responsabilités.

Quant à la formation dans les Centres de Formation de la Jeunesse, les jeunes ont regretté la répartition non équitable de ces Centres sur le territoire national. Pour eux un centre devrait être créé pour deux ou trois communes limitrophes et dispenser une formation de courte durée aux jeunes déjà groupés pour les aider à mieux produire.

Nous avons dit plus haut que les participants aux colloques étaient tous membres des groupements socio-économiques. On peut comprendre dès lors la raison pour laquelle ils ont insisté sur la formation et le recyclage des responsables et des gérants des groupements dans les centres de formation existants et à créer.

Pour eux donc, la formation doit avoir un but précis, celui de développer une activité existante ou de créer une nouvelle; la formation doit servir l'emploi.

Nous pouvons noter cependant qu'un colloque, celui de NDAGO, a soulevé le problème de formation professionnelle de plus longue durée. Sur ce point, les jeunes ont souhaité que les Centres maintiennent ces programmes mais en les adaptant aux possibilités du milieu pour faciliter le reclassement des sortants. C'est donc dire que le Centre de Formation, d'après les jeunes, auraient deux volets :

- a) Formation de courte durée et recyclages à l'adresse des groupements socio-économiques de la région. Cette formation doit, pour eux, faire l'objet d'étude et d'intégration de l'action de développement de la région.
- b) Formation professionnelle de 2 ou 3 ans sur des métiers ayant un débouché dans la région où est implanté le centre. Ici encore, il ne suffit pas que les débouchés existent, mais aussi il faut que les jeunes aient un minimum de capitaux pour démarrer. Ces capitaux peuvent être la terre, le matériel technique ou les espèces et sont attendus du Ministère de la Jeunesse et des Sports ou de la commune. Ne peuvent-ils pas les constituer au cours de la formation ?

c) L'ENCADREMENT

Dans le domaine de l'encadrement de la Jeunesse, les participants aux colloques ont déploré les déficiences existantes mais en ont mis la responsabilité sur la dispersion de l'habitat qui empêche ou handicape une organisation des jeunes. Cette organisation qui aurait pour but la discussion de leurs problèmes et la recherche de solutions appropriées serait la meilleure base d'encadrement des jeunes car on ne peut encadrer ceux qu'on ne voit pas ou qui n'ont pas d'intérêts connus à défendre au sein de la société. Or les jeunes ont des intérêts à défendre mais sans former pour les exprimer.

L'organisation qu'ils demandent (point 521) se justifie donc par le fait qu'ils doivent contribuer eux-mêmes à faciliter la tâche d'encadrement pour les autorités locales et les Ministères responsables.

Pour plus de soutien aux initiatives locales des jeunes, les participants aux colloques ont demandé la coordination de l'action des techniciens communaux, plus de désintéressement et de dévouement de la part des autorités locales et des visites fréquentes des autorités aux projets des jeunes. Si les jeunes se sont plaint de l'insuffisance de l'assistance des autorités et des techniciens, c'est qu'en fait ces autorités semblent ignorer les jeunes et leurs problèmes. D'ailleurs les Jeunes, pour elles, demandent des choses qu'elles n'ont pas : les terres, le matériel techniques, matériel des Sports, etc...

Malgré ce manque de soutien, les jeunes ne se découragent pas. Ils voient autour d'eux des possibilités agricoles, des micro-industries, des potentialités artisanales et demande de l'aide pour les mettre en valeur et ainsi se créer des emplois.

La liste des métiers établis lors de la première et de la seconde étude en disent beaucoup et devrait, de la part, du Ministère de la Jeunesse et des Sports, faire l'objet d'études approfondies pour établir pour chaque région des fiches de micro-projets réalisables avec les jeunes.

Les jeunes reprochent la non assistance aux autorités mais aussi ils se reprochent la paresse, le manque de vigilance et de dynamisme et le manque d'entente entre eux. Cette reconnaissance des jeunes de leurs faiblesses cache derrière elles le degré de gravité de l'accommodation ou le refus de lutter contre l'impossible. Cette situation ne serait-elle pas à la base du scepticisme des populations devant la sollicitation répétée des autorités pour améliorer les méthodes de travail et pour éviter le pire dans l'avenir ?

Enfin les jeunes demandent au Ministère de la Jeunesse et des Sports de sensibiliser les autorités locales à l'action des jeunes, de réglementer l'utilisation des aides, d'instaurer un système de formation permanente et de recyclage des membres des groupements et de valoriser les responsabilités de l'encadreur de Jeunesse au sein de l'équipe communale. Ces demandes des Jeunes sont une preuve tangible qui montrent au Ministère que son action n'a pas encore pénétré dans les milieux ruraux pour une mobilisation profonde puisque les autorités locales n'y sont pas sensibilisées, les encadreurs de la Jeunesse sont des figurants alors que les jeunes sont en difficultés et demandent de l'aide.

d) CONCLUSION

Les colloques régionaux des jeunes organisés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ont apporté quelques lumières aux problèmes préoccupants que pose la Jeunesse Rwandaise. Nous savons que le problème de la Jeunesse est un problème complexe, enchevêtré dans la conjoncture économique et socio-culturel du pays et que les solutions envisagées pour le contexte national sont valables aussi pour les jeunes.

Mais les jeunes pensent que ces solutions doivent commencer par eux, eux, qui ont la force, l'imagination, la créativité et qui demain hériteront d'un passé auquel ils souhaitent participer à la confection aujourd'hui.

Leurs remarques sont pertinentes et méritent une attention particulière des autorités, spécialement de la J.M.R.N.D. pour ce qui est de l'organisation et de la sensibilisation, du Ministère de la Jeunesse et des Sports et des autorités locales pour ce qui est de l'élaboration et de l'exécution des programmes de formation et d'encadrement.

Le II^{ème} Séminaire National des Responsables de la Jeunesse prévu du 23 au 27 novembre 1982 aura justement pour thèmes l'analyse et l'évaluation des programmes dans les centres de formation des Jeunes et l'action d'encadrement des Jeunes ainsi que la définition d'une politique commune à tous les Centres et la détermination des objectifs concrets en relation avec l'année 1985 Année-Internationale de la Jeunesse de même que le mode d'exécution de ces objectifs à tous les niveaux.

Après la définition de la politique de formation et d'encadrement et la détermination des objectifs, il restera au Ministère de la Jeunesse et des Sports :

- de procéder à l'étude d'un échantillon des groupements socio-économiques pour voir dans quelle mesure elles pourraient devenir générateurs d'emplois;
- Etude de factibilité et de rentabilité des certains projets identifiés par les jeunes lors de la 1ère et 2ème partie de la présente Etude
- Conception de programmes modulés de formation au management
- Elaboration de manuels à l'usage des formateurs

Ces différentes questions recevront la réponse lors de la dernière partie de l'étude programmée au mois de mars 1983 avec la bienveillante assistance de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.

3°- Vers une stratégie nouvelle de la Formation des Jeunes pour le Développement

Il est indéniable que la formation des jeunes doit jouer un rôle prépondérant dans toute stratégie de développement.

Les systèmes d'éducation conventionnels, mis en place au-lendemain de l'Indépendance, ne répondant pas aux besoins du Développement, le Gouvernement Rwandais a tenté d'un côté, de les réformer et, de l'autre de les compléter par des systèmes non conventionnels, moins théoriques et plus ouverts sur la vie puisque dispensant des habiletés techniques et des savoir-faire.

C'est ainsi que différentes formes de centres de formation des jeunes ont vu le jour. Partout, on a assisté à une prolifération d'institutions de jeunesse qui ont pour noms CERAR, Centres de Formation de la Jeunesse, Centres d'éducation rurale, maisons familiales, foyers ruraux ou foyers des jeunes etc...

Dans tous les cas, les objectifs assignés à ces structures sont les mêmes.

Le rôle du Ministère de la Jeunesse sur le plan de la formation

Une étude technique nous donne les principes fondamentaux.

L'action du Ministère de la Jeunesse et des Sports nécessite plus de clarification. En effet, son mandat est général et peut s'interpréter de manières bien diverses, toute formation pouvant être considérée dans un cadre formel ou non formel et à différents niveaux.

Dans la pratique, le Ministère s'est orienté de plus en plus vers le cycle d'enseignement primaire (à quelques exceptions près). Une des raisons de cette tendance est qu'à son origine, le Ministère de la Jeunesse et des Sports était le seul à avoir la formation professionnelle dans ses attributions. L'organigramme du Ministère publié au Journal Officiel n°15 du 1er août 1976 donne encore comme tâche à la Direction : Encadrement et Formation, "l'Elaboration d'un système de formation et d'orientation professionnelles"

Dans cette entreprise, le Ministère a rencontré de grandes difficultés dues à la complexité d'une programmation qui veut allier enseignement théorique et production, et au fait qu'il n'a pas l'infrastructure, nécessaire à la réalisation d'un tel programme: Planification des enseignements, formation des instructeurs, équipement des centres; etc.. La principale difficulté étant en fait, que faute d'objectifs précis, on oscillait entre diverses directions, mettant l'accent tantôt sur la formation tantôt sur la production, tantôt sur des cycles courts tantôt sur des cycles longs, pour en dernier lieu à un programme de 2 ans, de type post-primaire.